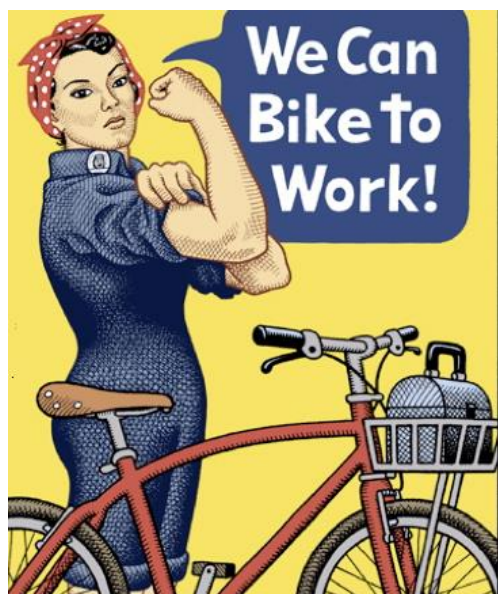


# Remboursement des transports : des entraves inacceptables.

Depuis 11 mai 2020, l'employeur est dans l'obligation de prendre en charge un forfait annuel de 200 euros pour les agent-es utilisant au moins 100 jours par an leur vélo pour effectuer leur trajet domicile-travail. Si dans le second degré, la CGT Educ'action 93 constate le respect de ce nouveau décret, il n'en n'est rien dans le premier degré. En cause, la direction académique du 93 n'a toujours pas modifié le formulaire de demande de remboursement de transports. Les 12 000 agent-es sont donc dans l'impossibilité de cocher la case attestant sur l'honneur faire usage du vélo. Le nombre de collègues impacté est conséquent, la crise sanitaire a en effet poussé de nombreux collègues à privilégier le vélo dans leurs modes de déplacement.



## Ce que les personnels doivent savoir sur le remboursement :

L'employeur est tenu de prendre en charge 50% des frais d'abonnements pour les trajets domicile-travail. Décret n°2010-676 du 21 juin 2010, art. 3.

## Ce que les personnels doivent savoir sur le forfait vélo :

La prise en charge de ce forfait n'est pas cumulable avec la prise en charge d'un titre transport en commun ou service public de location de vélo. Pour l'année 2020 ce forfait – et le nombre minimum d'usage par an – sont divisés par moitié.

(Décret n°2020-453 du 9 mai 2020). Le seuil de 100 est modifié en fonction de la quotité pour un temps partiel (ex : 85%=75 jours).

Une attestation sur l'honneur signifiant l'usage du vélo, ou un relevé de facture/paiement doivent être joints. La demande est à effectuer avant le 31 décembre de l'année de remboursement.

**Pour la CGT Educ'Action 93, la direction académique doit, de toute urgence, permettre aux personnels d'éducation d'accéder au forfait-vélo. Pour cela notre syndicat a interpellé notre hiérarchie à ce propos.**

**La CGT Educ'action se tient à disposition des personnels pour les accompagner dans l'obtention de ce remboursement. En cas d'absence de retours de la DSDEN, contactez-nous au plus vite.**